

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

|   |   |
|---|---|
| <b>Date de convocation du Conseil Municipal :</b>                           | 23 Janvier 2018   |
| <b>Affichage le :</b>   | 2 février 2018  |
| <b>Nombre de membres en exercice : 36</b><br><b>Nombre de présents : 25</b> | <b>PRESENTS :</b> Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Louis PARSUS, Jacques POMIES, Claude ROZ, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Gérard CARRAZ, Marie-France BOUVIER, Bernard BOUVARD, Mickaël BERTARINI, Gilbert BRUN, Serge PIOTTON, Sébastien TRASSAERT, Jean-Luc BERNARD, Cédric NICOD, Éric BULLE, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Jean-François MARTY<br>Louis PARSUS quitte à la salle à 22h30 |
| <b>Absents :</b>  |   |
| <b>Absents excusés :</b>  | Nathalie BARTHELET, Roger BLANCHOUD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Edwige CALLAMAND, Liliane LAZZAROTTO, Rosamund LOVE, Thierry LEBRETON, Roger NICOLLET<br>Patrick LELOUP a donné procuration à Marie-France BOUVIER<br>Valérie ROUX a donné procuration à Frédéric BRIDE   |
| <b>Secrétaire de séance :</b>   | Claude ROZ  |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédits

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour

Approbation du dernier conseil municipal.

|                |  |
|----------------|--|
| <b>OBJET :</b> | <b>Intervention de Madame Lisa BREN concernant les plans de désherbage</b> |
|----------------|--|

Monsieur le Maire présente Madame Lisa BREN représentante du syndicat du Suran et de ses affluents qui est là ce soir pour présenter les plans de désherbages.

Madame Lisa BREN informe le conseil des actions mises en place sur la vallée du Suran ;

- Démonstrations du matériel pour les élus et les employés communaux
- Animation autour des nouvelles préconisations pour les habitants de la vallée du Suran.

|                |  |
|----------------|--|
| <b>OBJET :</b> | <b>Modification de la commission urbanisme</b> |
|                | <b>Délibération N° 1 -2018-29-01</b>           |

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-François MARTY souhaiterait être membre de la commission urbanisme. Les membres actuels sont :

Adrien BAVOUX, Josiane CARRETIÉ, Jean-Louis BRIDE, Michel BOUQUEROD, Patrick LE LOUP, Frédéric BRIDE, Guy DUCHENE et Claude ROZ

Cette commission est entre autres chargée de vérifier que les travaux faits par les administrés le soient sous couvert soit d'une déclaration préalable, soit d'un permis.

Après avoir voté, le Conseil Municipal nomme  
 - MARTY Jean-François  
 Qui accepte de faire parti de la commission urbanisme

|                |  |
|----------------|--|
| <b>OBJET :</b> | <b>Subvention exceptionnelle groupe scolaire de Saint Julien</b> |
|                | <b>Délibération N° 2 -2018-29-01</b>                             |

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été présenté la demande par l'école de Saint Julien pour une demande de subvention exceptionnelle concernant un voyage scolaire « sport et environnement » de 5 jours concernant les élèves de CE1 et CE2 à Lamoura soit 33 élèves. La commune compte 10 enfants participants à ce voyage (6 sur la commune déléguée de Saint Julien, 2 sur la commune déléguée de Louvenne, 2 sur la commune déléguée de Villechantria). L'école envisage le coût à 300.00 € par enfant.

Le conseil avait donné son accord de principe, sous réserve de plus de précisions.

Le projet est en cours de réalisation mais l'école peut fournir quelques chiffres

- Le Sou des Ecoles financerait à hauteur de 3 000.00 € pour la totalité du voyage
- Le Conseil Régional donne une subvention de 1 485.00 € pour la totalité du voyage
- Les familles participent à hauteur de 150.00 € par enfant

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** d'allouer une somme de 30.00 € par enfant de la commune de Val Suran soit un montant de 300.00 €
- **DIT** que les crédits seront portés au budget 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder aux écritures comptables nécessaires.

|                |                                      |
|----------------|--------------------------------------|
| <b>OBJET :</b> | <b>Subvention 2018</b>               |
|                | <b>Délibération N° 3 -2018-29-01</b> |

Monsieur le Maire propose de verser des subventions aux associations suivantes :

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

Vote les subventions pour l'année 2018 ainsi :

| Détails   | Total            |
|---|------------------|
| 6558 participation cinéma                                 | 1 010.00 €       |
| 65737 divers  | 200.00 €         |
| 65737 Foyer Rural Bou 200                                 | 200.00 €         |
| 65737 souvenir français                                   | 130,00 €         |
| 65737 donateurs de sang                                   | 200.00 €         |
| 65737 ADMR  | 1 500,00 €       |
| 65737 judo Arinthod                                       | 100,00 €         |
| 65737 MAM pm  | 250,00 €         |
| 65737 Collège Bichat, 30.00€ par enfant                   | 1 000,00 €       |
| 65737 Association Sportive Bichat                         | 500,00 €         |
| 65737 Amarel  | 200,00 €         |
| 65737 Coop scolaire St Julien                             | 500,00 €         |
| 65737 Sous des écoles Coligny                             | 70,00 €          |
| 65737 La Surannelle                                       | 80,00 €          |
| 65737 APEI  | 200.00 €         |
| 65737 Association Entraide                                | 150,00 €         |
| 65737 Louvetier   | 100.00 €         |
| Subvention exceptionnelle groupe scolaire de Saint Julien | 300.00 €         |
| <b>65737 Le Fil de la Petite Montagne</b>                 | <b>150,00 €</b>  |
|   | <b>6840.00 €</b> |

Michel BOUQUEROD doit étudier la subvention donnée au sous des écoles de Coligny, la commune déléguée de Bourcia subventionnait cette association en fonction des enfants présents à l'école de Coligny.

Michel BOUQUEROD s'interroge concernant la subvention allouée au foyer rural de Bourcia car cette subvention servait surtout pour l'achat des colis des Aînés.

Pas de subvention attribuée au Foyer Rural de Louvenne.

La subvention concernant le fil de la Petite Montagne sera attribuée en conclusion du devenir de cette association.

- **ACCEPTE** de verser les subventions aux associations
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

|                |  |
|----------------|--|
| <b>OBJET :</b> | <b>Etude candidature pour la gérance du camping sur Saint Julien</b> |
|                | <b>Délibération N° 4 -2018-29-01</b>                                 |

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une candidature spontanée concernant la gestion du camping est arrivée en Mairie. Cette administrée de la commune déléguée de Saint Julien a rencontré Madame Josiane CARRETIÉ. Cette personne envisage d'organiser des animations et des soirées à thème pour redynamiser le camping. Un contrat pourra être établi pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2018. Les employés communaux vont effectuer des travaux de rénovation dans les mobil'homes.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la candidature de Madame Françoise WIDER
- **ACCEPTE** de créer l'emploi pour une période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018 à raison de 2 heures par jour
- **Dit** que Madame Françoise WIDER sera régisseuse du camping pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OBJET :</b> | <b>Fixation des attributions compensatoires par la Communauté de Communes Petite Montagne</b> |
|                | <b>Délibération N° 5 -2018-29-01</b>  |

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnel Unique (FPU). Ce régime permet à la Communauté de Communes de la Petite Montagne de se substituer aux communes membres pour percevoir le produit et pour appliquer les dispositions relatives à

- La cotisation Foncière des Entreprises ou CFE
- La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou CVAE
- Au produit des composantes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux ou IFER

Ce régime permet aussi la Communauté de Communes de se substituer pour la perception :

- Du produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou TAFNB
- De la taxe sur les surfaces commerciales ou TASCOM
- De la compensation pour suppression de la part salaires ou CSP
- De la Dotation Unique Spécifique Taxe Professionnelle ou DUSTP

Le montant des attributions de compensation a été fixé en conseil communautaire le 18 décembre 2017. Pour la commune, elles s'élèvent à 41 057.00 € par an en tenant compte de la méthode dérogatoire n°2

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la délibération du 18 décembre 2017 du conseil communautaire
- **ACCEPTE** le montant des attributions de compensation fixé par la Communauté de Communes de la Petite Montagne pour la somme de 41 057.00 € (méthode dérogatoire n°2)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

|                |  |
|----------------|--|
| <b>OBJET :</b> | <b>Répartition des charges des logements communaux</b> |
|                | <b>Délibération N° 6 -2018-29-01</b>                   |

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'effectuer la répartition des charges pour l'année 2017, concernant les locataires au vu du relevé des compteurs de calories effectué au 16 janvier 2018. Les appartements 11A, 12B et l'ancienne trésorière (appartement) ne sont pas loués, l'appartement 12a est loué depuis le 01.01.2018, donc les charges ont été réglées avec l'ancien locataire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

FIXE la répartition des charges de chauffages et d'eau comme suit :

Appartement 11b locataire : M.GERBE et Mme HAAN doivent à la commune la somme de 42.45 €

Appartement 13a locataire : M.WAGLER Thierry doit à la commune la somme de 108.81 €

Médiathèque : la communauté de commune doit la somme de 989.84 €

Nath' Couture, la commune doit à Nath' Couture la somme de 0.49 €

FIXE la répartition des charges de chauffages comme suit :

Local vétérinaire, la SELARL vétérinaire doit la somme de 341.52 €

Appartement ancienne poste locataire : M. MUTEL Emmanuel doit la somme de 102.57 €

M.A.M, elles doivent à la commune la somme de 153.92 €

Le service de comptabilité du TRI Postal demande à la commune de rembourser les trop perçu pour les années 2014 à 2017

TRI Postal, la commune leur doit 2 410.52 € pour l'année 2017

TRI Postal, la commune leur doit 2 959.83 € pour l'année 2016

TRI Postal, la commune leur doit 1 755.24 € pour l'année 2015

TRI Postal, la commune leur doit 2 101.82 € pour l'année 2014

Maison de santé : médecin cabinet 2 : Docteur REDIN doit à la commune la somme de 182.87 €

Maison de santé : infirmière cabinet infirmière : Mme GUIHOT doit à la commune la somme de 190.92 €

Maison de santé : Kinésithérapeute cabinet de kiné : Mme JANOD 0.00 €, on ne peut pas relever le compteur (compteur HS). Le Maire prendra contact avec Madame JANOD.

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OBJET :</b> | <b>Location T2 49 rue des écoles Saint Julien appartement au dessus des MAM</b> |
|                |   |

Monsieur le Maire explique que la personne qui avait déposé un dossier de demande de logement à annuler sa démarche.

|                |                                      |
|----------------|--------------------------------------|
| <b>OBJET :</b> | <b>Travaux ONF 2018</b>              |
|                | <b>Délibération N° 7 -2018-29-01</b> |

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu en mairie les programmes d'actions et des devis concernant les travaux de maintenance, de dépressage et nettoyage pour l'année 2018. Ces travaux concernent les communes déléguées comme suit :

Bourcia secteur la Boissière et Dancia pour un montant de 1703.00€ HT, soit 1 873.30 € TTC

Hameau de la Lapeyrouse pour un montant de 2340.00 € HT soit 2574.00 € TTC

Louvenne pour un montant de 208.00 € HT soit 228.80 € TTC

Saint Julien pour un montant de 1146.00 € soit 1260.60 € TTC décomposé comme suit :

Nettoisement 720.00 € HT soit 792.00 € TTC en investissement

Entretien du parcellaire 426.00 € soit 468.60 € TTC en fonctionnement

Villechantria pour un montant de 1617.00 € HT soit 1 778.70 € TTC

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** les travaux de maintenance proposés par l'ONF pour les montants suivants :
  - Bourcia secteur la Bossière et Dancia pour 1703.00 € HT, soit 1 873.30 € TTC en fonctionnement
  - Hameau de la Lapeyrouse pour un montant de 2340.00 € HT soit 2574.00 € TTC en investissement
  - Louvenne pour un montant de 208.00 € HT soit 228.80 € TTC en investissement
  - Saint Julien pour un montant de 1146.00 € soit 1260.60 € TTC décomposé comme suit :
    - Nettoisement 720.00 € HT soit 792.00 € TTC en investissement
    - Entretien du parcellaire 426.00 € soit 468.60 € TTC en fonctionnement
  - Villechantria pour 1617.00 € HT soit 1 778.70 € TTC en fonctionnement
- **DIT** que les crédits seront portés au budget 2018 comme suit :
  - Fonctionnement : 3746.00 € HT soit 4120.60 € TTC
  - Investissement : 3268.00 € HT soit 3594.80 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder aux écritures comptables nécessaires.

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OBJET :</b> | <b>Fiscalité 2018 fixation de la durée de lissage</b> |
|                | <b>Délibération N° 8 -2018-29-01</b>                  |

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de fixer le lissage de la durée de la fiscalité comme précisé dans la charte établit entre les quatre maires. Ces taxes communales seront soumises à une intégration progressive sur une période comprise entre deux et douze ans maximum.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de lisser les taxes communales sur une période de 12 ans

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder aux écritures comptables nécessaires.

### **Fiscalité 2018 politique d'abattement de la taxe d'habitation**

#### **Délibération N° 9 -2018-29-01**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que celui-ci doit se positionner sur un taux d'abattement concernant la taxe d'habitation. En 2017, les communes déléguées de Val Suran avait opté pour un taux d'abattement de 10 % pour 1 ou 2 personnes à charges et de 15 % pour 3 personnes à charge et plus.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** d'opter pour un taux d'abattement de 10 % pour 1 ou 2 personnes à charges et de 15 % pour 3 personnes à charge et plus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **PLU**

#### **Délibération N° 10 -2018-29-01**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au transfert de compétence en matière de PLU, une demande d'autorisation doit être formulée auprès de la Communauté de Commune Petite Montagne afin de terminer la mise en place du PLU sur la commune déléguée de Saint Julien sur Suran. Jean-Louis BRIDE a pris contact avec la société TOPOS. La commission urbanisme va se réunir pour étudier les zones à modifier avant de lancer l'enquête publique.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de demander l'autorisation à la Communauté de Communes Petite Montagne pour terminer la mise en place concernant le PLU sur la commune déléguée de Saint Julien sur Suran
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Centenaire – Mise à disposition de la salle des fêtes de Saint Julien**

#### **Délibération N° 11 -2018-29-01**

Monsieur le Maire explique que l'association du Souvenir Français organise cette année le centenaire de la guerre de 14/18 en mettant en place une exposition du 18 octobre au 12 novembre 2018 à la salle des fêtes de de Saint Julien. Il convient de mettre à disposition complètement cette salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Julien pendant cette période. L'association du Souvenir Français devra monter un dossier de réservation de salle et fournir une assurance pour cette période auprès de la Mairie.

Monsieur Jean-Louis BRIDE étant le Président de cette association quitte la salle pendant les délibérations

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de mettre à disposition la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Julien pendant la période du 18 octobre au 12 novembre 2018 pour permettre à l'association du Souvenir Français d'organiser une exposition pour le centenaire de la guerre de 14/18.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Appropriation de plein droit d'un bien vacant et sans maitre par la commune**

#### **Délibération N° 12 -2018-29-01**

Monsieur le Maire informe qu'un bâtiment sur la commune déléguée de Saint Julien parcelle AC 118 situé rue de la Cotette est sans succession depuis plus de trente ans. Monsieur Jean-François MARTY explique à l'assemblée que cette parcelle devient un bien vacant et sans maitre ce qui permet à la commune de récupérer. Le conseil demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur les modalités à effectuer.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de récupérer sur cette parcelle cadastrée AC 118 située sur la commune déléguée de Saint Julien
- **ACCEPTE** d'engager des frais pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## Ouverture de crédit

### Délibération N° 13 -2018-29-01

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune a reçu des factures concernant les extincteurs FEUVRIER et qu'il convient d'ouvrir le compte 21568 pour honorer ces factures.

#### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder à une ouverture de crédit pour le compte 21568 du budget principal pour un montant de 951.69 € HT soit 1142.04 € TTC
- **DIT** que les crédits seront portés au budget 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil des projets concernant les futurs achats envisagés pour revitaliser le bourg centre de la commune déléguée de Saint Julien et qu'il serait intéressant de réfléchir sur l'acquisition des bâtiments suivants :
  - o Monsieur SORNAY cadastré AC 148 et AC 138
  - o Monsieur POMMIER cadastré AC 396.
- Monsieur le Maire va rencontrer ces personnes pour établir des offres de prix cohérentes.
- Josiane CARRETIÉ informe le conseil des futurs travaux envisagés par Monsieur Thierry BAILLY.
- L'A.S.S.J informe Monsieur le Maire que le tracteur-tondeuse est régulièrement en panne. Ils sont à l'écoute d'une proposition de la part de la commune. Un devis va être demandé à Dam'Paysage concernant le coût de la tonte sur la commune Val Suran.
- La Communauté de Communes demande de lui faire parvenir les travaux de voirie pour l'année 2018
  - o Monsieur Michel BOUQUEROD propose en priorité la rue Lezay Marnésia et la rue à côté de la maison de Monsieur Frédéric BRIDE à Liconnas
  - o Monsieur Claude ROZ suggère de réparer le chemin « Sous la fin » qui se détériore
- Travaux : Pont BARRAUD : des devis vont être demandés auprès de TP Boisson et Lionel ROZ
- Point I : le conseil réfléchit à son emplacement.
- Fête foraine du 25 et 26 août 2018 : Monsieur Stéphane ADENOT demande l'autorisation d'installer ses stands.
- Madame Eliane CATTENOT demande à la Mairie la possibilité de créer un petit trottoir depuis la place jusqu'à la maison de Monsieur Jean-Paul VIONNET. Le conseil n'est pas favorable à cette demande.
- Une proposition de prix concernant des radars pédagogiques a été envoyée en Mairie. Cette offre s'élève à 1650.00 € HT la version électrique pour avoir la version solaire il faut rajouter 245.00 € HT. Une demande d'autorisation d'installation va être formulée auprès de la DDT du Jura.
- Les enfants du centre de loisirs ont envoyé une carte de vœux.
- L'ADMR a envoyé leurs vœux
- Le Maire de Montfleur et son conseil municipal a envoyé leurs vœux
- L'association sportive du collège Xavier BICHAT a envoyé leurs vœux
- Jean-Louis BRIDE informe le conseil des offres de remboursement proposées par Groupama concernant les travaux de la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Julien suite à des problèmes de malfaçons.
- Jean-Louis BRIDE va contacter Groupama pour effectuer une modification de contrat concernant la maison de la chasse.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*

